

VALISE de PROTECTION INDIVIDUELLE **PROTEJ**[®]

POUR VEHICULES TRANSPORTANT DES MATIERES DANGEREUSES

La nouvelle modification de l'ADR (Accord Européen relatif au Transport international des matières dangereuses) restructuré en vigueur depuis le 01/01/2005, introduit, en matière d'équipement de protection à bord des véhicules de transport de matières dangereuses, deux catégories d'équipements de protection individuelle obligatoires :

- des équipements obligatoires pour tout transport de matières dangereuses,
- des équipements obligatoires exigés par les expéditeurs en fonction des matières premières ou des classes de danger des produits transportés, listés dans les consignes écrites de sécurité aux rubriques : protection individuelle, mesures supplémentaires et/ou spéciales.



Equipements obligatoires selon l'ADR depuis la révision applicable au 01/01/2005 :

- Un baudrier ou vêtement fluorescent approprié (par membre d'équipage) ;
- Une cagoule de sauvetage ou un masque à cartouche mixte pour les transports de gaz toxiques affectés des lettres T, TO, TF, TC, TFC et TOC (par membre d'équipage).

A cette liste viennent s'ajouter des équipements pouvant être exigés par les expéditeurs :

- Lunettes de protection ;
- Gants ;
- Bottes ;
- Combinaison ;
- Protection respiratoire appropriée...

La VALISE ADR PROTEJ propose les équipements de protection individuelle exigés en toutes circonstances, ainsi que des équipements complémentaires afin de répondre aux exigences les plus courantes des expéditeurs.

Descriptif du contenu au verso...

VALISE de PROTECTION INDIVIDUELLE **PROTEJ**[®]

POUR VEHICULES TRANSPORTANT DES MATIERES DANGEREUSES

1



2



3



4



5



6



7



8



1 - VALISE EN POLYPROPYLENE moulée, résistante aux chocs et aux produits chimiques - coloris rouge - L. 510 mm - H. 360 mm - Ep. 114 mm.

2 - COMBINAISON TYPE 5 - 6

3 - PROTECTION RESPIRATOIRE : 1/2 masque prêt à l'emploi, léger, très confortable et sans maintenance. Conforme à la norme EN 140, marqué CE + un jeu de cartouches filtrantes adaptées.

4 - LUNETTES MASQUE UNIVERSELLES contour PVC, écran en polycarbonate (port possible sur lunettes correctrices), conformes à la norme EN 166.

5 - PAIRE DE GANTS DE PROTECTION EN P.V.C. rouge, longueur 36 cm, EN 420.

6 - GILET DE VISUALISATION * Jaune Fluorescent, Haute visibilité, Classe II. Conforme à la norme EN 471, marqué CE. * en option.

7 - PAIRE DE BOTTES en P.V.C VERT doublées jersey, non coquées.

8 - FLACON LAVE OEIL vide. Livré avec un flacon de 0.250 L d'eau distillée placé dans la botte supérieure.

* Attention : Cette valise contient des produits soumis à une date de péremption. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier périodiquement et avant utilisation la date limite de validité des produits. En aucun cas Sebemex ne pourra être tenu pour responsable des causes de l'utilisation de produits périmés.

Photos non contractuelles.

Nos tarifs, nos catalogues ou autres documents publicitaires ne constituent pas une offre. Nous nous réservons le droit de retirer sans préavis un produit de nos documents tarifaires ou publicitaires ou d'en modifier les caractéristiques pour des raisons liées à l'évolution de la technique ou à la modification de production ou d'approvisionnement.



**EQUIPEMENT DE PROTECTION TECHNIQUE
POUR L'HOMME & L'ENVIRONNEMENT**